



Garde chez la maman avec autorité parentale partagée

Par **Alice 93**, le **10/04/2013** à **11:20**

Bonjour, j'ai une belle fille qui vit chez sa maman à 800km de chez nous.

Nous la voyons que pour les vacances scolaires.

Mon mari paie une pension, les frais de transport et participe même aux frais de santé non remboursés par la sécu et au stage de voile dans le cadre de l'école alors que rien n'est marqué dans le jugement. Il veut faire juste les choses bien.

Mais son ex femme ne nous tient au courant de rien depuis le 26/12 aucun compte rendu sur l'école ou la santé. Si on ose demander quelque chose nous avons droit à un mail méchant.

Nous ne savons même pas où ma belle fille vit.

Peut-on exiger son adresse ??? Des comptes rendus ????

merci d'avance.